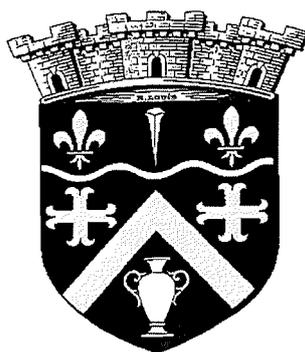


PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

La séance est ouverte à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. – Je procède à l'appel. Le quorum étant atteint, nous pouvons donc ouvrir nos travaux. J'ai été saisi d'une demande de l'administration consistant à rappeler à toutes celles et ceux qui ont des pouvoirs de ne pas oublier de signer également dans la case de la personne dont ils détiennent le pouvoir car lorsque c'est oublié, ça oblige le secrétariat général à essayer de courir après des signatures auprès des uns et des autres.

Délégations de pouvoirs

Vous avez pu prendre connaissance des décisions qui ont été prises dans le cadre des délégations de signature du Maire.

Adoption du procès-verbal du 19 juin 2015

Il convient d'adopter le procès verbal du 19 juin. Y-a-t-il des demandes de rectification de forme sur celui-ci ? Je n'en vois pas, il est donc adopté.

Désignation d'un Secrétaire de séance

Il convient de désigner un secrétaire de séance et j'ai reçu la candidature de Christian BOUARD. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non). Je n'en vois pas. Christian BOUARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Désignation d'un représentant de la commune de Mennecy au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

M. LE MAIRE. – Il convient tout d'abord de désigner un représentant de la commune de Mennecy au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. C'est une commission qui existe dans toutes les intercommunalités et j'avais enregistré la candidature de Claude GARRO qui suit ces questions là avec un œil particulièrement vigilant. Y-a-t-il d'autres candidats qui souhaitent se manifester ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des souhaits que nous votions à bulletins secrets ou pouvons-nous procéder à vote à main levée? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE(<i>pvr</i>), Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. – Claude GARRO est donc élu, félicitations à lui.

2. Plan de relance de l'investissement des Collectivités Essonniennes

M. LE MAIRE. – Il convient maintenant de vous parler et d'accepter le Plan de relance de l'investissement des Collectivités Essonniennes lancé par le Conseil Général. Le département a mis en place un plan de soutien aux investissements permettant à la commune de Mennecey de bénéficier de 214 602€ de subvention sur les projets d'investissements qui lui sont utiles, nécessaires et prioritaires, sur des taux de financement à 50% du coût hors taxes des travaux. Il vous est donc proposé toute une liste de travaux qui feront l'objet de ces subventions en investissement, si le conseil municipal le valide. Des travaux, pour lesquels l'une des conditions est d'avoir lieu dans un futur proche. Il vous est donc proposé de retenir la rénovation des rues du Puits Massé et du Maréchal de Hautecloque, la démolition de l'ancienne maison de gardien de l'école de la Sablière et la création d'un parking à destination des familles fréquentant cette école. Il vous est également proposé de demander des subventions à ce titre pour la réalisation de la reprise du dernier parking du centre commercial de la Verville, pour poursuivre la rénovation du complexe sportif de tennis de Mennecey au travers de l'étanchéité de la toiture du bâtiment abritant les 2 cours couverts et enfin, la reprise et l'installation d'un système de chauffage pour le gymnase GUITTON.

Arrivée de Jean-Marc RITA LEITE

Y-a-t-il des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

3. Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

M. LE MAIRE. – Il convient d'adopter une modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Une commission qui, comme chacun sait, se réunit particulièrement fréquemment. En effet, nous avons enregistré la sortie de la PEEP, une fédération de parents d'élèves qui depuis cette année n'a plus d'antenne hélas, à Mennecey. La PEEP siégeant comme personne morale au titre des associations, il convient de désigner une autre association et la

Mairie a reçu la candidature du Club de Bridge de Mennechy. Y a-t-il des questions ? Souhaitez-vous procéder à un vote à bulletins secrets ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

4. Modification de la composition d'une commission municipale

M. LE MAIRE. – Jean-Marc RITA LEITE ayant fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de la Commission Vie Scolaire / Périscolaire / Jeunesse / Petite Enfance / Jumelage, j'ai la candidature de Dora DELAPORTE à vous proposer en lieu et place, au titre de la majorité municipale. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

5. Décision Modificative n°1

M. GARRO. – Bonsoir mes chers collègues. Nous allons commencer par la décision modificative n°1 pour l'année 2015. Comme vous le savez, c'est une procédure qui rentre dans le cadre du budget et qui permet de l'ajuster au bout d'un certain nombre de mois d'exercice. Cette première décision modificative se présente sous la même forme que le budget, c'est-à-dire une section d'investissement et une section de fonctionnement qui sont toutes les deux équilibrées et qui comprennent une partie dépenses et une partie recettes. Vous avez reçu le document avec la convocation au Conseil, je vais vous la commenter un peu plus précisément et répondrai à vos éventuelles questions. En ce qui concerne le fonctionnement, notre décision modificative n°1 est équilibrée à hauteur de 57 034 €. Elle se compose de 3 parties principales. Tout d'abord, des écritures d'ordre qui sont principalement relatives à nos amortissements. Des écritures d'ordre qui s'établissent à un solde positif de 24 030€ entre les dépenses et les recettes. Plus important, ce sont les recettes et les dépenses réelles. Nous constatons des ressources nouvelles d'une part, par des recettes supplémentaires et d'autre part, par des dépenses inférieures à la prévision budgétaire. Le montant total de ces ressources nouvelles s'établit en fonctionnement à 83 052€. Je vous en liste les postes : nous avons tout d'abord 27 258€ de remboursement de TVA sur les spectacles, 14€ de complément de redevance des mines, 965€ de quêtes de mariage supplémentaires par rapport à la prévision budgétaire, 6 751€ qui sont des annulations de rattachement, 28 652€ qui sont des remboursements divers que nous avons perçus depuis le 1^{er} janvier dans le cadre d'évacuations de déchets ménagers et décharges sauvages nous titrons que sur les contrevenants, des remboursements d'assurance et, en remboursement de consommation d'eau suite à une fuite à l'école de la Verville par le titulaire du PPP Vervi'lia. Ça, ce sont des recettes nouvelles. Nous avons une dépense en moins, c'est le FPIC qui s'est avéré être inférieur de 19 412€ à ce que nous avons inscrit en dépenses budgétaires. Donc le total de ces ressources nouvelles je vous le rappelle c'est 83 052€. Face à ces ressources et à ces recettes, nous avons des dépenses nouvelles qui elles s'élèvent dans cette DM1 à 122 649€. Un crédit de 4 000€ est affecté à la police municipale parce que nous avons des enlèvements de véhicules assez importants à réaliser, et nous passons par un prestataire qui est l'entreprise GADE, donc nous avons un crédit à rajouter de 4 000€. 25 000€ énergie-électricité, consommation due à des hausses du coût moyen du kilowattheure au cours de l'année ; 3 800€ c'est la commission sur le réaménagement du coût de la dette, c'est ce dont je vous parlerai en matière d'investissement ; 665€ ce sont des frais d'écologie ; 10 371€ ce sont les intérêts de l'emprunt 2015 ; 965€ c'est le reversement des quêtes de mariage que je vous avais cité en recettes et que nous reversons soit à la caisse des écoles, soit au CCAS ; 36 569€ nous l'avons vu au mois de juin, c'est ce que nous payons dans le cadre de la résiliation du bail emphytéotique de l'avenue du Général LECLERC ; 30 000€ c'est une provision sur des titres émis sur un immeuble situé rue de la Fontaine avec un bailleur défaillant. Ça ce sont des dépenses nouvelles. Et, nous avons une recette en moins qui a le même effet budgétaire 11 279€ c'est la dotation nationale de péréquation qui s'était révélée inférieure à la prévision. Donc des dépenses nouvelles de 122 649€ moins des recettes nouvelles de 83 052€, moins le solde positif des recettes d'ordre de 24 030€, ça nous donne un solde de 15 567€ à financer par un prélèvement sur nos dépenses imprévues ; cette écriture équilibrant la section de fonctionnement de notre DM1. Avez-vous des questions ?

Deuxième section, c'est l'investissement qui lui s'élève à 7 718 898 €. Mais là-dedans figure une écriture d'ordre de 7 670 256€ correspondant au réaménagement de notre dette, 8 emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne. Là encore nous trouvons des écritures d'ordre principalement relatives à nos amortissements et là, ça dégage un solde négatif entre les recettes

d'ordre et les dépenses d'ordre de 24 030€. Nous passons maintenant aux ressources nouvelles dégagées là également par des recettes supplémentaires et des dépenses inférieures à la prévision, il y en a pour 319 862€. Je vous en donne le détail : 5 000€ c'est une subvention de la CAF pour des travaux que nous allons réaliser sur la crèche Jean Bernard, 1 532€ c'est une subvention du FIP HFP subvention pour l'achat d'un fauteuil ergonomique pour un agent de la commune, 55 000€ c'est la DETR, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'extension de notre cimetière de l'Aqueduc et 6 468€, ce sont des amendes de police qu'on ne met jamais au BP car on ne connaît pas le montant, c'est variable chaque année donc on attend de connaître la notification et on l'inscrit soit en DM1, soit en DM2. Ça, ce sont donc des recettes nouvelles et nous avons des dépenses en moins : 233 839€ c'est l'économie réalisée sur cet exercice suite à la négociation de la dette de 8 emprunts que nous avons contractés au fil des ans auprès de la Caisse d'Épargne. 210€, 5 400€ et 12 413€, ce sont des crédits annulés et l'AMO pour le presbytère. Dépenses nouvelles : 264 501€. 5 225€ c'est un remboursement de taxe locale d'équipement que nous avons perçu en 2011 sur un projet. L'Etat leur rembourse donc nous, nous remboursons l'Etat. 10 000€, AMO pour l'extension du CTM dans le parc. 172€ et 810€, ce sont des études et diagnostics. 130 000€ ce sont les travaux d'extension du cimetière de l'Aqueduc. 20 000€ ce sont les travaux dans la cuisine de la crèche Jean Bernard. 77 000€ ce sont les travaux de voiries divers notamment la mise en sécurité de la rue des Châtries, de l'avenue de la Garde, la création d'un coussin berlinois rue de l'arcade et différents travaux de revêtement sur différentes voies de la commune. 5 719€ c'est du mobilier divers dont le fauteuil ergonomique pour lequel nous avons perçu une subvention. 1 500€ pour une armoire sécurisée pour la police municipale. 1 150€ pour du complément de mobilier pour l'école de la Sablière pour l'ouverture de 2 classes. 1 850€ c'est du mobilier pour le centre de loisirs. 1 000€ c'est un destructeur de document pour les services finances et ressources humaines. 4 000€ c'est du matériel pour le service communication. 1 075€ c'est une armoire frigo pour la salle Michel Ange et 5 000€ c'est un crédit pour l'acquisition d'armes pour la police municipale. Même opération que pour le fonctionnement : les recettes nouvelles : 319 862€ moins les dépenses nouvelles : 264 501€ moins le solde négatif des dépenses d'ordre : 24 030€, reste un solde de 31 331€ positif cette fois que nous affectons aux dépenses imprévues du budget d'investissement. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

6. Taxe d'habitation – Abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides

M. GARRO. – Vous savez que pour les bases de la taxe d'habitation, il existe un abattement obligatoire, c'est l'abattement pour charges de famille et il y a un certain nombre d'abattements facultatifs qui peuvent être votés par les collectivités locales. Nous avons souhaité offrir l'abattement pour les personnes handicapées et qui répondent à un certain nombre de critères qui sont listés sur la note de présentation. C'est un abattement supplémentaire de 10% sur la valeur locative moyenne de la commune. Le dernier montant de connu, c'est celui de 2014. Cette valeur locative de la commune est de 6 373€. Donc les personnes répondant aux critères de handicap qui sont listés sur la note de présentation, bénéficieront d'un abattement supplémentaire de 637€ si l'on s'en réfère à ces chiffres, abattement sur la base bien sûr, mais pas sur l'impôt. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

7. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour le petit patrimoine touristique

M. GARRO. – La CCVE a créé un fonds de concours afin de financer des opérations pour le petit patrimoine touristique. La commune souhaite présenter une opération, la restauration de la porte de Paris que vous connaissez tous. Nous avons fait estimer les travaux, ils s'élèveraient en TTC à 70 730€. Et, sur ces travaux nous pouvons obtenir une subvention de la CCVE de 6 000€, le reste étant financé par le budget communal. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>),
-------------	----	--

		Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

8. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2015 - Travaux éligibles sur programmation complémentaire

M. GARRO. – Lors du budget primitif, nous avons inscrit un crédit de 29 400€ au titre des acquisitions de matériel et de mobilier dans le cadre de la DETR. Le Préfet de l'Essonne a fait savoir aux collectivités qu'il avait un reliquat de crédits disponibles. Nous avons souhaité nous inscrire pour les travaux d'extension du cimetière de l'Aqueduc et pour des travaux de reprise de murs au cimetière de la Sablière. Le montant de ces travaux s'élèverait en TTC à 219 992€. Vous avez une explication et le détail des opérations en annexes. On sollicite une subvention au titre de la DETR de 30% du hors taxe, soit à peu près 55 000€. 54 998€, c'est ce qui inscrit dans la DM1. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

9. Nouveau barème de la Taxe Locale sur la consommation finale d'électricité à effet du 1^{er} janvier 2016

M. GARRO. – La nouveauté maintenant, c'est que tous les ans c'est l'Etat qui nous fera connaître les tarifs initiaux sur lesquels les collectivités, donc la commune, pourront appliquer des coefficients multiplicateurs de 0 à 8,50. Nous proposons pour la commune d'appliquer le coefficient de 8,50. Pour information, au budget primitif cette taxe est inscrite pour 250 000€. Avez-vous des questions complémentaires? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

10. Actualisation de la tarification des demi-journées de l'accueil de loisirs

M. GARRO. – Rien de nouveau sauf une augmentation de 2% appliquée sur les tarifs hors commune. Nous avons vu au mois de juin les autres dispositions, la demi-journée du mercredi, la tarification du repas à part. Cette délibération a pour objet de proposer une augmentation de 2% sur les extérieurs. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

11. Remise de pénalités relatives à une taxe d'urbanisme

M. GARRO. – Monsieur et Madame ZAGAR se sont acquittés tardivement d'une taxe d'urbanisme. Des pénalités leurs sont réclamées et s'élèvent à 45€. L'administration fiscale émet un

avis favorable à la remise de cette pénalité et nous demande de la suivre. Avez-vous des questions ?
Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

12. Adoption d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la SNC Mennecey Rousset Domaines et la société France Pierre 2 pour la réalisation d'un programme de logements

Mme DOUGNIAUX. – Bonjour, c'est un programme de logements qui se situe sur le terrain « La Remise du ROUSSET » entre la départementale RD 153D et le chemin rural n°6 sur une superficie de 103 451 m². Les deux promoteurs envisagent la réalisation de 376 logements, dont 128 maisons individuelles, 137 logements collectifs privés, et une résidence de 111 logements avec services dédiés aux séniors. Ce programme va directement impacter les infrastructures communales, notamment en matière scolaire et périscolaire. Nous souhaitons que la société nous reverse un Projet Urbain Partenarial qui comprend l'extension de l'école de la Sablière, les frais dus à l'extension du réseau ERDF et l'extension des réseaux avec le SIARCE. Il y aurait une prise en charge de 77% du coût des travaux réalisés ou à réaliser dans les bâtiments municipaux et de 39% des coûts des travaux à réaliser pour les infrastructures de réseaux d'eaux usées. Le montant du PUP s'élève en totalité à 1 250 000 € à la commune de Mennecey. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA,
-------------	----	---

		Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

13. Compléments apportés à la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme
Mme DOUGNIAUX. – Nous avons passé une délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme le 19 juin 2015. Nous souhaitons compléter l'objectif concernant le réaménagement du secteur Gare en zone mixte. Nous avons mis « équipements publics et activités économiques » et nous souhaitons le remplacer par « activités, services et logements » pour développer un pôle de centralité favorisant la mixité fonctionnelle. Ceci répond aux orientations du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF). Vous avez sur table la nouvelle délibération car nous avons oublié de noter dans cette délibération qu'il faut associer les personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

14. Adoption de la convention entre le SIARCE et la commune de Mennecy relative au reversement d'une participation correspondant au financement d'ouvrages d'assainissement
Mme DOUGNIAUX. – Cette délibération fait suite à la délibération sur le PUP. En effet, lors de la construction de logements, il y a une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Cette participation sera versée dans le PUP que nous allons récupérer et donc

nous devons reverser la part au SIARCE. Nous avons une convention à concurrence de 250 000€ hors taxes. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

15. Mandat aux agences immobilières pour la vente d'une propriété communale située au 15 rue des Prunelles

Mme DOUGNIAUX. – Nous avons déjà délibéré pour vendre ce bien à Madame KERNEC qui avait fait une proposition d'achat. Malheureusement, Madame KERNEC n'a pas pu acquérir le bien. Nous remettons donc en vente le bien dans les agences après une nouvelle estimation des Domaines qui l'a évaluée à 250 000€. La superficie du terrain est de 577 m². Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

16. Vente de deux places de stationnement n°14 P et 15P (lots 92 et 93) situées 9-11-13, rue de la Croix Boissée à Mr et Mme LOPES DA SILVA

Mme DOUGNIAUX. – Ils nous ont fait une proposition d’achat de 11 500€ la place soit un montant total de 23 000€. Un montant qui correspond à l’estimation des domaines. Donc nous proposons de vendre ces deux places de stationnement, les dernières qu’il nous reste d’ailleurs. Avez-vous des questions ? Je n’en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l’unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

17. Adoption de l’agenda d’accessibilité programmée de la ville de Mennecy

Mme DOUGNIAUX. – L’agenda d’accessibilité programmée est un dispositif obligatoire pour les propriétaires et exploitants d’un ou plusieurs établissements recevant du public ou d’installations ouvertes au public, qui doit permettre aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d’accessibilité, de s’engager dans un calendrier précis. Ces agendas décrivent les travaux pluriannuels de mise en accessibilité d’un ou plusieurs de leurs établissements ou installations. Ces travaux doivent être réalisés dans un délai de trois ans, à compter de la validation de l’agenda d’accessibilité programmée par les services de l’Etat. Mais il est possible de solliciter une prorogation de délais pour une ou deux années supplémentaires. Nous demandons nous, une année supplémentaire pour l’étalement des travaux. Il a été nécessaire d’élaborer une stratégie afin de répartir sur plusieurs années les travaux à effectuer. Au total, ce sont 24 établissements ou installations recevant du public, appartenant à la collectivité, qui vont être intégrés dans l’agenda d’accessibilité programmée, pour un montant prévisionnel de travaux de l’ordre de 177 720 € TTC. Vous avez quelques détails dans les tableaux qui vous ont été fournis, le montant estimé par année et les établissements qui sont concernés dans ces années. Cet agenda est passé en commission d’accessibilité qui l’a approuvé à l’unanimité. Avez-vous des questions ? Je n’en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

18. Convention de mise à disposition d'un terrain concernant le projet de création d'un relais radiotéléphonique par la société Bouygues Telecom

Mme DOUGNIAUX. – BOUYGUES TELECOM souhaite s'implanter sur la Verville pour couvrir les habitations qui sont mal desservies par son antenne du château d'eau. Cette installation se situera boulevard de la Verville, parcelle cadastrée AB n°194, lieu-dit « Le Bois des Mares », près du parking. Cet accord sera concrétisé par une convention pour une indemnité annuelle de 10 624 euros payable d'avance au 1^{er} janvier et réactualisée chaque année. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

19. Augmentation du taux de la taxe d'aménagement communale à 20% dans un périmètre défini sur la commune

Mme DOUGNIAUX. – Suite au contrôle de légalité du Préfet de l'Essonne, il convient de compléter la délibération du 19 juin 2015 instituant la taxe d'aménagement communale à 20% pour une partie de la commune. Le Préfet a souhaité que nous rajoutions à la délibération les phrases suivantes : « La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption ». Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

Rapporteur : Gilles BRANDON

20. Adoption de la convention de mise à disposition à titre gracieux de trois parcelles par la commune de Mennecy au profit du Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères en vue de l'implantation de plates-formes écologiques d'apport volontaire

M. BRANDON. – Bonsoir mes chers collègues. Parmi les objectifs de la mandature 2014-2022, le SIREDOM s'est engagé à restructurer sa politique de service aux usagers grâce à la mise à disposition progressive d'un réseau de plates-formes écologiques. Ces plates-formes se présentent sous la forme de containers semi-enterrés et peuvent être proposés dans une offre bi-flux et éventuellement tri-flux au choix de la collectivité. Le recours aux containers semi-enterrés garantit une intégration dans le paysage et une conception fonctionnelle pour une meilleure utilisation. Cela permet une meilleure hygiène et une sécurité pour les usagers dépositaires en apport volontaire. L'objectif final est aussi de proposer le développement de la pratique d'apport volontaire grâce à une signalétique appropriée. Ces plates-formes ont une surface de 50m², elles sont équipées de points semi-enterrés, il y a un mât qui désigne l'emplacement de la plate-forme et il y a également un éclairage photovoltaïque. On peut y ajouter une ceinture de barrières et on peut moduler en fonction de ce que l'on souhaite, mettre une ceinture totale ou bien une ceinture partielle des barrières. Les points qui ont été proposés pour 2015 par la ville de Mennecy, c'est l'avenue de la Seigneurie, sur le parking du centre commercial de la Verville, l'avenue Darblay et l'avenue du Bois Chapet, à proximité du centre commercial du Bel Air. Ça, ce sont pour les parcelles appartenant à la commune. Il y a également le quartier de la Jeannotte, sur une emprise foncière à

l'angle de l'impasse des blés et de l'impasse du Haut Clos Renault qui appartient à un bailleur social Essonne habitat et le SIREDOM fera son affaire de demander l'autorisation d'y installer ce type de plate-forme. J'ajouterai pour terminer que l'entretien et le nettoyage sont assurés par le SIREDOM. Cela, pour permettre de régler des difficultés que vous avez pu certainement voir sur les points actuels où il est compliqué de maintenir une certaine propreté. Et, autre point important, ces points d'apport volontaire sont connectés directement auprès de l'entreprise qui en assure l'enlèvement, ce qui fait qu'en fonction des flux, on procède au vidage des containers, ainsi ils ne sont jamais trop pleins et on évite ainsi les « dépôts sauvages ». Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

IV. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Francis POTTIEZ

21. Sollicitation d'une aide pour la saison 2015-2016 au titre du dispositif d'aide aux projets des territoires auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

M. POTTIEZ. – Bonsoir à tous. La délibération du Conseil Départemental de l'Essonne du 30 septembre 2013 «Pour une politique culturelle partagée : nouvelle stratégie départementale» propose un cadre d'intervention et de soutien aux acteurs locaux. Elle prévoit notamment un dispositif d'aide aux projets des territoires, s'articulant autour de trois axes stratégiques : l'éducation artistique et culturelle, la « culture solidaire », la création, l'innovation et la recherche.

Le volet d'aide aux projets des territoires a pour objet d'accompagner les dynamiques de projets et d'initiatives culturelles locales, de mobiliser les ressources et les compétences des structures municipales ou intercommunales sur la base de projets spécifiques à chacun des territoires, de promouvoir une vision stratégique qui favorise l'éducation, la cohésion sociale et territoriale et l'innovation. Ce dispositif d'aide a pour but de faire émerger un partenariat adapté à chaque territoire autour des trois axes stratégiques précités, avec une attention privilégiée à la mise en œuvre d'un réel accompagnement des publics et à la place faite aux jeunes. Cette nouvelle saison sera ainsi l'occasion d'accompagner les projets culturels de la collectivité locale ou intercommunale candidate en adéquation avec les trois axes prioritaires départementaux, de permettre une visibilité globale des acteurs ressources sur le territoire et, de nourrir le dialogue entre la collectivité locale et

le référent en charge de ce dispositif au Conseil Départemental à partir d'un état des lieux. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

22. Demande de renouvellement du classement du Conservatoire Joël MONIER de musique, de danse et d'art dramatique en catégorie Conservatoire à rayonnement communal soit « CRC »

M. POTTIEZ. – L'appellation « CRC » est le premier stade de reconnaissance par le Ministère de la Culture, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles, d'un Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique. Ce classement reconnaît le niveau de compétence et de professionnalisme de l'équipe pédagogique, administrative et de la Direction. L'agrément du conservatoire municipal date de 1984, date à laquelle le conservatoire de Mennecy a été inspecté par le Ministère de la Culture et a reçu la validation de son agrément en tant qu' « Ecole de Musique Municipale » agréée par l'Etat. L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, a entraîné une modification de la législation régissant les conservatoires ainsi que la dénomination de ceux-ci. Du fait de l'agrément datant de 1984, le conservatoire municipal a bénéficié automatiquement de l'agrément Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC), pour une période de transition allant jusqu'en octobre 2015. La date butoir de la fin de la période de transition approchant, il faut dorénavant renouveler cet agrément. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick
-------------	----	--

		LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

23. Adoption d'un contrat de parrainage culturel entre la société EIFFAGE ENERGIE Ile-de-France et la commune de Mennecy

M. POTTIEZ. – La politique culturelle de la commune de Mennecy se veut diversifiée, ambitieuse, et ainsi répondre aux attentes de l'ensemble des menneçois. Qu'il s'agisse de la programmation culturelle annuelle proposée par l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert, ou du Festival du Livre de Mennecy, ces événements sont fédérateurs, et s'ouvrent donc sur une diversité de publics. Pour être ambitieuse, cette politique culturelle doit mobiliser des moyens humains, matériels et financiers importants. La commune recherche donc des partenaires qui peuvent l'accompagner ponctuellement ou de manière pérenne. La société EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE a proposé de soutenir cette politique municipale, par la signature d'une convention de parrainage. Ce soutien financier s'élève à 5 000 €uros pour une durée totale n'excédant pas deux ans. L'ensemble des modalités liées à la conclusion de ce partenariat est détaillé dans la convention annexée à la présente délibération. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention à signer entre la société EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE et la commune de Mennecy, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, et toutes pièces se rapportant à ce dossier. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. – Merci Monsieur POTTIEZ. Je vais maintenant passer la parole à Annie PIOFFET concernant deux dénominations faites pour rendre hommage à deux personnes qui ont profondément marqué le monde sportif menneçois et qui nous ont quittés cet été.

Rapporteur : Annie PIOFFET

24. Dénomination du terrain d'honneur au stade Jean-Jacques ROBERT

Mme PIOFFET. – La commune de Mennecy propose de dénommer le terrain d'honneur du stade Jean-Jacques ROBERT, Michel VAUGARNY. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

25. Dénomination de l'extension du dojo Gérard PIZZONERO

Mme PIOFFET. – La commune de Mennecy propose de dénommer l'extension du dojo Gérard PIZZONERO, la salle Walter AZOULA. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. – Je vous remercie de cette unanimité qui m’importe beaucoup comme aux deux clubs qui ont été frappés.

V. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-RESTAURATION

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

26. Approbation de l’avenant n°6 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecy

Mme PERUZZO. – Bonsoir à tous. Depuis le 1^{er} septembre, nous proposons deux plats chauds contenant chacun une protéine animale différente (viande, œuf ou poisson). Il s’agit d’une nouvelle organisation, et en plus, cet avenant a pour objet de s’adapter aussi à la fermeture du multi-accueil la Trottinette qui nous enlève 2 000 repas sur les 180 000 que nous servons habituellement. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. – En fait cette délibération, c’est la mise en place des menus végétariens, c’est bien ça ?

Mme PERUZZO. – D’un double choix simplement pour répondre à quelque chose qui est plus pratique pour nous. On avait, quand il y avait du porc, vous le savez tous ici, du « sans porc ». L’école et donc la restauration étant laïques, nous avons écarté tout ce qui pouvait être confessionnel. Ce n’est pas nécessairement végétarien, c’est viande ou poisson la plupart du temps.

M. SCHENARDI. – D’accord mais ça répond quand même à une revendication politico-religieuse, c’est quand même la suite des menus sans porc et finalement vous vous engagez dans une logique communautariste dont vous êtes aujourd’hui prisonniers. Et moi, c’est ce que je déplore aujourd’hui. La république elle est une et indivisible et elle ne reconnaît qu’une seule communauté via le principe de laïcité que vous avez justement rappelé. Par rapport à cela, moi je pense que ce qui devrait s’imposer à tous, c’est le principe du repas unique, le repas qui était servi pendant des décennies dans les cantines, avant que les collectivités locales ne se soumettent aux exigences des uns et des autres. Une cantine, qui n’est d’ailleurs pas obligatoire. Enfin le deuxième point, c’est sur le coût que va coûter cette opération. Selon nos informations, la mise en place du menu végétarien va générer plusieurs centaines d’heures au prestataire ELIOR et j’ai quand même du mal à croire que le coût de ces heures supplémentaires ne sera pas répercuté sur le prix que vont payer les parents d’élèves. Moi, j’aimerais que vous me confirmiez ce soir devant tout le monde qu’aucune hausse n’interviendra à court ou moyen terme.

M. LE MAIRE. – Monsieur Schenardi, je n’en attendais pas moins de vous. Visiblement, heureusement vous êtes là, je ne suis pas déçu. Tout d’abord pour être très clair, effectivement on a choisi de prendre le parti de sortir tout critère religieux. Le poisson le vendredi, est-ce qu’on a à servir du poisson le vendredi ? C’est une bonne question. Et pourtant ça se faisait dans cette commune comme dans beaucoup d’autres depuis des années. Nous avons pris le parti d’avoir une école, une restauration qui soient laïques, qui n’imposent rien à personne et qui laisse le choix à tous en fonction de ses critères qu’ils soient moraux, culinaires, gustatifs, religieux, de prendre ou de ne pas prendre. Jusqu’à maintenant, la commune de Mennecy comme à peu près toutes les communes de France, en dehors de quelques unes qui, ces derniers mois, ont pris des effets médiatiques dans un contexte absolument nauséabond, servaient un plat de substitution au porc. Et donc, nous ne servons plus de plat de substitution, les enfants ont le choix, tous les jours, d’avoir deux plats. Je tiens d’ailleurs lorsque l’on parle de laïcité à relativiser sur cette question, énormément les choses. On nous parle d’une France qui serait unique, le France elle n’est pas unique. Savez-vous combien on sert de plats à Strasbourg quotidiennement ? Cinq. Où vous avez toutes les confessions qui ont leur menu. Pour la simple et bonne raison, que l’Alsace et la Lorraine ne sont pas soumises à la loi de 1905 parce qu’elles étaient allemandes. Et donc l’Alsace et la

Lorraine qui représentent une partie de France importante bien française dans lesquelles les valeurs françaises sont normalement bien ancrées, et bien ces départements servent depuis des années des repas confessionnels. On le retrouve aussi dans les DOM TOM. Ce n'est pas le choix qui a été le nôtre. Le choix qui a été le nôtre, c'est de sortir de toute polémique. C'est d'essayer de sortir la polémique des assiettes. Et, je crois que nous y sommes relativement bien parvenus. Vous parliez de repas végétarien, nous ne sommes pas sur du végétarien à proprement parlé. Le végétarien c'est l'absence de chair animale et donc on est sur des repas quotidiens donnant le choix entre viande ou non viande. Ce qui peut être du poisson, des œufs, des fruits de mer, un steak de soja, c'est juste cette différence là. Autre chose sur ce que vous évoquiez, le coût. Il n'y a aucun surcoût. Nous sommes à coût identique. ELIOR notre prestataire qui fournit quelques 1 200 ou 1 300 repas quotidiens, quand ils ont un packaging sur des plats qui sont servis en barquette, qu'ils amènent x plats de tel ou tel type, il n'y a pas de surcoût, il n'y en avait déjà pas quand il y avait des repas de substitution au porc par rapport aux enfants ne mangeant pas de porc. Donc, c'est quelque chose d'important et s'il y a avait eu un surcoût, la logique de la majorité municipale n'aurait pas forcément été la même. Par contre, il y a un effet immédiat qui est un effet positif et bénéfique, c'est que nous n'avons aujourd'hui quasiment plus de gâchis dans les cantines. On vit dans un monde où 80% de la planète crèvent de faim et où dans toutes les cantines scolaires, on se retrouve quotidiennement à avoir des tonnes et des tonnes d'aliments qui sont jetés. Que ce soit d'ailleurs pour des critères religieux ou des critères de goût. Parce que l'on peut rentrer dans des questions de goût selon si vous avez d'un côté du poisson vapeur ou de l'autre un steak haché, généralement ça attire plus ou moins. Depuis la rentrée scolaire, nous n'avons quasiment plus de gâchis. Et le fait qu'il n'y ait plus de gâchis ça veut dire juste aussi quelque chose d'autre, c'est que les enfants qui mangent dans les cantines de Mennecy, ils repartent de l'école en ayant mangé un repas et en ayant mangé un repas équilibré. On sait aussi parfaitement que pour beaucoup de familles, le seul repas garanti comme équilibré est le repas qui va être servi à la cantine scolaire, que ce soit dans les écoles, les collèges ou au lycée. Et, le fait que des enfants ne mangent pas, qu'elle qu'en soit la raison, encore une fois, je vous garantis que lorsque vous avez parfois certains plats qui peuvent être très bons d'un point de vue diététique, gustativement ça leur plaît pas et ils ne vont pas se jeter dessus. Vous avez aussi des enfants qui mangent correctement. Pour finir là-dessus, j'aurai envie de vous faire un clin d'œil et vous renvoyer aux lectures d'un des grands penseurs qui éclaire votre chemin, à savoir le maire de Béziers, Monsieur MENARD, qui est quand même plus proche de vous que de moi, entre ses reportages télé et ses affiches avec des pétards etc...qui déclarait il y a quelques temps que pour lui les menus confessionnels ne le dérangent pas puisqu'il voulait que les enfants en général puissent avoir du poisson le vendredi, donc il ne voyait aucun problème au plat de substitution.

M. SCHENARDI. – C'est une conception de la République que je ne partage pas.

M. LE MAIRE. – J'inviterai les élus du Front National à mettre au clair leur ligne politique.

M. SCHENARDI. – Monsieur MENARD n'est pas du Front National.

M. LE MAIRE. – Je crois que vous êtes « groupe rassemblement Mennecy Bleu Marine » et Monsieur MENARD est « groupe rassemblement Béziers Bleu Marine » alors excusez-moi j'ai un peu de mal à saisir les différences entre vous. Alors visiblement il y a extrême droite et extrême droite et demie, enfin tout ça est un autre sujet, un petit peu quand même mais on en reparlera. Ceci étant vous avez vos réponses et je vous invite à aller consulter vos amis de Béziers. Nous allons passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
CONTRE	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VI. PETITE ENFANCE

Rapporteur : Dora DELAPORTE

27. Demande de renouvellement de la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant à gestion communale

Mme DELAPORTE. – Bonsoir. Nous allons procéder au vote de la demande de renouvellement de la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant. Le Conseil Départemental a attribué à la commune depuis 3 ans, une subvention de fonctionnement pour les établissements d'accueil du jeune enfant de l'ordre de 250€ par place en crèche. Cette convention de financement arrivant à échéance, il convient d'en demander le renouvellement. L'échéance est prévue le 31 décembre. Le renouvellement est toujours demandé pour une période de 3 ans et le montant de la subvention est de l'ordre de 25 000€ pour 100 places agréées. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO

ABSENT	0	
--------	---	--

VII. SECURITE

Rapporteur : Romain BOSSARD

28. Demande d'habilitation et d'inscription pour l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêt général

M. BOSSARD. – Mesdames, Messieurs, la présente délibération a pour objet d'étudier la possibilité d'accueillir à Mennecy des délinquants condamnés à des peines de travaux d'intérêts généraux. Il faut savoir que lorsque l'on commet une infraction, en règle générale, la justice punie. Il y a plusieurs punitions qui peuvent être proposées, des peines de prison, des peines d'amendes et bien d'autres. En l'occurrence, le parquet de l'Essonne nous a sollicités pour conventionner la possibilité que des délinquants mineurs, âgés entre 16 et 18 ans, puissent venir à Mennecy au sein des services plutôt techniques pour des travaux non rémunérés, accès sur du nettoyage de tags, de la taille, de la tonte des espaces verts. Le parquet nous a sollicités pour savoir si nous étions favorables à accueillir ces délinquants. Nous ne serons bien évidemment pas sur des gros volumes. C'est une convention qui sera probablement signée pour une durée de 3 ans et nous avons un droit de regard sur le profil des délinquants qui seront condamnés et qui pourraient venir travailler sur notre commune. On y voit un intérêt puisque le parquet de l'Essonne est partenaire de notre CLSPD donc nous avons sur chaque séance plénière le procureur qui est présent donc on est bien dans une relation quand même partenariale. On est sur un projet de convention maîtrisé où nous n'allons pas accueillir des délinquants condamnés en cour d'assise donc qui ont commis des crimes ou bien des attentats. On est sur une peine alternative à des peines de prison et puis on contribue aussi quelque part à la réinsertion du délinquant puisque cette démarche est accompagnée par un service départemental de la protection judiciaire du mineur et dans bien souvent des cas, comme on est sur une peine plutôt légère, derrière, se crée un projet professionnel. Voilà pourquoi ce soir nous vous présentons cette délibération. Je pense que vous avez eu beaucoup d'informations écrites mais je suis prêt si vous le souhaitez à répondre à vos interrogations. Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VIII. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

29. Création de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux de 1^e classe à temps complet

M. DUGOIN. – Bonsoir. Il est proposé d'accepter la création de 2 postes d'adjoints administratifs de 1^e classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

30. Création d'un poste d'ingénieur territorial

M. DUGOIN. – Il s'agit toujours de la nomination d'un agent. Il s'agit de la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

31. Création d'un poste de rédacteur territorial

M. DUGOIN. – On est dans la même logique, il s'agit de la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

32. Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet

M. DUGOIN. – Il s'agit là de la création d'un poste d'adjoint d'animation pour 28h40 hebdomadaires pour des missions de surveillance de cantine, des études et d'encadrement scolaire. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

33. Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet, de 11 postes d'assistant d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe à temps non complet ainsi que 3 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^e classe à temps non complet et à temps complet

M. DUGOIN. – Nous en venons maintenant à un classique de saison pour le 1^{er} octobre qui concerne notre conservatoire de musique et de danse. Il est proposé la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet, de 11 postes d'assistant d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe à temps non complet ainsi que 3 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^e classe à temps non complet et à temps complet. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

34. Demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique pour un agent communal
M. DUGOIN. – Malheureusement ça arrive de temps en temps, il faut défendre nos salariés et en l'occurrence il s'agit d'un personnel de la police municipale qui a fait l'objet de violences et d'outrages. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
-------------	----	--

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

35. Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes

M. DUGOIN. – Nous terminons avec la mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes. C'est le toilettage régulier que nous faisons. C'est passé au 1^{er} octobre au Comité Technique qui l'a validé. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES(<i>pvr</i>), Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. – Je vous remercie Monsieur le rapporteur. Avant de nous quitter, il convient conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, que je réponde à une question écrite qui nous a été posée par notre collègue du front national, Monsieur SCHENARDI. Une question dont vous avez été destinataire à travers des copies qui vous ont été diffusées et que je ne relirai donc pas. Je me contenterai de lui répondre. Monsieur SCHENARDI, je n'ai qu'une seule chose à vous dire, merci. Merci de votre question faite d'amalgames, de mélanges, de déformations de propos et d'à peu près, caractéristique d'une dialectique apprise dans les formations que votre parti aux finances florissantes, comme le sait très bien Monsieur De Saint Just qui n'a pas dû manquer de vous le dispenser. Merci de me donner l'occasion de rappeler à toutes et tous ma position sur ce sujet qui, je vous l'accorde bien volontiers, n'est pas et ne sera jamais la même que la vôtre. Merci de rappeler ici qu'il existe deux types d'hommes, ceux qui considèrent comme un détail de l'histoire, des familles retrouvées asphyxiées dans des camions en Autriche, ou des enfants ramassés noyés sur les plages de méditerranée et ceux qui pensent que ce n'est pas un détail.

M. SCHENARDI. – C'est absolument scandaleux.

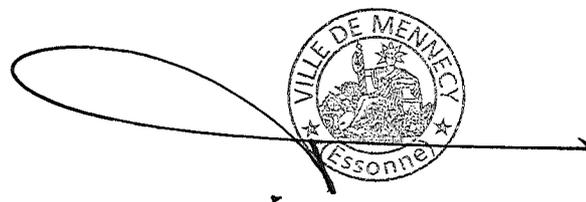
M. LE MAIRE. – Merci de nous donner un exemple de vos manipulations en assimilant volontairement dans l'extrême droite ligne de votre président d'honneur des étrangers migrants pour des raisons économiques séjournant en France en situation irrégulière et que notre pays n'a pas eu le courage d'expulser comme il aurait dû le faire, et des réfugiés demandant l'asile politique donc en situation régulière, jusqu'à l'acceptation ou le rejet de ce statut par l'Etat suite aux guerres que nous avons d'ailleurs nous-mêmes contribuées à créer. Merci de découvrir enfin

qu'il existe des pauvres en France. Merci, mais honte à vous de mentir une fois de plus en écrivant que la commune de Champcueil a accueilli des migrants alors que vous le savez parfaitement, elle a été mise devant le fait accompli par le Préfet. Merci de vous rendre enfin compte que des menneçois attendent des logements alors que depuis 2 ans, vous n'avez eu de cesse de vous prononcer contre toute construction en particulier de logement social. C'était d'ailleurs notamment le cas d'une femme battue, épouse d'un de vos anciens colistiers que nous avons pu grâce à Dieu et certainement pas grâce à vous, aider à reloger avec ses enfants. Comme quoi vous voyez, on arrive à trouver des solutions à tous. Merci d'expliquer à la paroisse où vous aimez vous afficher sur internet et qui se posait d'initiative la question de mettre à disposition sa salle paroissiale pour accueillir des malheureux, que vous n'avez pas les mêmes valeurs qu'eux car 20 ou 25 personnes causeraient inévitablement le malheur et la perte de 15 000 autres. Je vous rassure pour ce que j'en sais, cette initiative par ailleurs très problématique en terme de capacité d'accueil, n'ira probablement pas au-delà des déclarations d'intentions. Merci de votre rhétorique qui ne conçoit le monde que dans un combat contre l'autre, que dans la construction d'une victime expiatoire, cause de tous les maux de notre société et sans laquelle chacun irait naturellement beaucoup mieux. Merci de me donner l'occasion de réaffirmer ici que je ne serai pas choqué que notre commune prenne sa part, bien au contraire. Merci de me fournir l'opportunité de préciser ici qu'à défaut d'engagements clairs de l'Etat sur les moyens financiers apportés aux communes et sur les moyens éducatifs d'accompagnement développé, il n'est pas imaginable pour moi de porter ma commune volontaire. Pas comme vous, par égoïsme ou par étroitesse de cœur, mais parce que je ne signerai jamais un chèque en blanc pour ma ville. Merci de me permettre de vous rappeler que n'ayant pas été élevé au creuset d'un parti friand du parricide adepte des purges et d'un fonctionnement assez totalitaire, je n'aurais pas engagé la commune sans en avoir au préalable informé le conseil municipal. Merci, merci, merci.

M. SCHENARDI. – De rien.

M. LE MAIRE. – Merci surtout et enfin de me permettre de vous dire, ici, les yeux dans les yeux que vous me trouverez toujours en face de vous pour lutter contre le rapt familial tenté sur notre république par les cadres d'un parti créé par votre président de déshonneur avec ses amis anciens SS ; cette république et ce pays que j'aime plus que tout et qui se sont construits tous les deux sur l'histoire des justes et la défense des valeurs humanistes héritées de 1789, tant de choses qui vous sont étrangères méritent mieux que cela. Chers collègues, la séance est levée.

La séance est levée à 20h02.



Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy